

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 PARIS

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2015

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Albert AIDAN

Bilan actif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2015

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/03/15	Net au 31/03/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	23 003,13	23 003,13		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	2 159,48	2 159,48		
Autres immobilisations corporelles	145 542,35	127 497,36	18 044,99	18 212,96
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 029 535,14		20 029 535,14	20 029 535,14
Autres immobilisations financières	183 777,07		183 777,07	182 026,43
ACTIF IMMOBILISE	20 384 017,17	152 659,97	20 231 357,20	20 229 774,53
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	136 698,15	103 576,00	33 122,15	156 707,83
Fournisseurs débiteurs	10 459,61		10 459,61	47 961,29
Personnel	199,51		199,51	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	213 976,90		213 976,90	197 029,70
Autres créances	17 929 711,38	1 305 000,00	16 624 711,38	14 576 908,75
Divers				
Disponibilités	139 896,14		139 896,14	827 680,73
Charges constatées d'avance	41 878,00		41 878,00	293 542,18
ACTIF CIRCULANT	18 472 819,69	1 408 576,00	17 064 243,69	16 099 830,48
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	38 856 836,86	1 561 235,97	37 295 600,89	36 329 605,01

Bilan passif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2015

	Net au 31/03/15	Net au 31/03/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 194 760,70	2 194 760,70
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 321 537,48	19 321 537,48
Réserve légale	64 138,67	64 138,67
Autres réserves	2 925 578,65	2 925 578,65
Report à nouveau	401 310,61	1 261 086,77
Résultat de l'exercice	-469 408,78	-859 776,16
CAPITAUX PROPRES	24 437 917,33	24 907 326,11
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	45 800,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 800,00	
Emprunts obligataires convertibles	10 217 767,38	10 217 767,36
<i>Découverts et concours bancaires</i>	501,28	1 961,05
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	501,28	1 961,05
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 064 784,41	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 314 297,80	1 099 833,54
<i>Personnel</i>	21 782,97	29 168,92
<i>Organismes sociaux</i>	57 971,61	48 122,10
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	113 749,28	15 723,34
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	21 028,83	9 702,59
Dettes fiscales et sociales	214 532,69	102 716,95
DETTES	12 811 883,56	11 422 278,90
TOTAL PASSIF	37 295 600,89	36 329 605,01

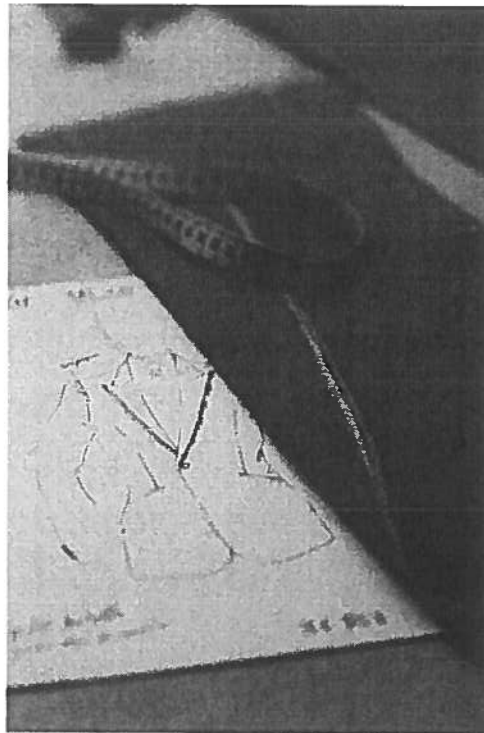
COMPTE DE RESULTAT

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2015

	du 01/04/14 au 31/03/15	du 01/04/13 au 31/03/14
PRODUITS		
Production vendue	1 655 322,11	1 836 416,06
Autres produits	755,27	6 652,72
Total	<u>1 656 077,38</u>	<u>1 843 068,78</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	1 373 778,39	1 574 022,26
Total	<u>1 373 778,39</u>	<u>1 574 022,26</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	282 298,99	269 046,52
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	26 203,95	31 528,98
Salaires et Traitements	210 036,66	214 894,71
Charges sociales	119 548,76	124 984,68
Amortissements et provisions	132 345,97	273,29
Autres charges	752,87	205,57
Total	<u>488 888,21</u>	<u>371 887,23</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-206 589,22	-102 840,71
Produits financiers	446 269,44	443 599,35
Charges financières	706 423,57	1 199 998,80
Résultat financier	<u>-260 154,13</u>	<u>-756 399,45</u>
RESULTAT COURANT	-466 743,35	-859 240,16
Charges exceptionnelles	2 665,43	536,00
Résultat exceptionnel	<u>-2 665,43</u>	<u>-536,00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-469 408,78	-859 776,16

SMALTO
2, rue de Bassano
75116 PARIS



Annexes au 31 mars 2015

Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2015

Sommaire

1.	Faits marquants.....	4
1.1.	Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle	4
1.2.	Changement Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général	4
1.3.	Rachat d'obligations convertibles.....	4
2.	Règles et méthodes comptables	4
2.1.	Immobilisations corporelles	5
2.2.	Immobilisations incorporelles	5
2.3.	Immobilisations financières	5
2.4.	Créances clients et comptes rattachés	6
2.5.	Valeurs mobilières de placement.....	6
2.6.	Provisions pour risques et charges	6
2.7.	Recours à des estimations.....	6
2.8.	Chiffre d'affaires.....	6
2.9.	Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :	7
3.	Notes sur le bilan.....	7
3.1.	Immobilisations incorporelles	7
3.2.	Immobilisations corporelles	7
3.3.	Titres de participation.....	8
3.4.	Autres créances	8
3.5.	Charges constatées d'avances	8
3.6.	Composition du capital social	8

3.7.	Variations des capitaux propres	9
3.8.	Information sur les valeurs donnant accès au capital	9
3.9.	Provisions pour risques et charges	11
3.10.	Emprunts et dettes financières diverses	11
3.11.	Etat des créances et des dettes.....	12
4.	Notes sur le compte de résultat.....	13
4.1.	Résultat financier	13
4.2.	Résultat exceptionnel.....	14
4.3.	Résultat par action	14
4.3.1.	Résultat par action	14
4.3.2.	Résultat par action dilué	14
5.	Autres informations	15
5.1.	Effectif moyen	15
5.2.	Engagements en matière de droit individuel à la formation.....	15
	Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 mars 2020.....	15
5.3.	Rémunération des organes de direction.....	15
5.4.	Engagements hors bilan.....	15
5.4.1.	Nantissement, Cautions	15
5.4.2.	Engagement retraite.....	16
5.5.	Informations relatives aux entreprises liées.....	17
5.6.	Litiges	17
6.	Autres informations sur le bilan et le compte de résultat	18
7.	Evènement post-clôture	18

1. Faits marquants

1.1. Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

La Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris, deux requêtes en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2015. Dans son ordonnance rendue le 17 septembre 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2015. Dans son ordonnance rendue le 26 novembre 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 mars 2016.

1.2. Changement Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 7 février 2014, la nomination de Monsieur Bernard Flobert aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain Duménil est actée.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 19 juin 2014, Monsieur Bernard Flobert est nommé aux fonctions de Directeur Général en remplacement de Monsieur Thierry Le Guenic avec cumul des fonctions de Président Directeur Général.

Suite à la démission de Monsieur Thierry Le Guenic de l'ensemble de ces mandats lors de ce Conseil d'Administration, il a été mis fin d'un commun accord au contrat qui liait la Société à Financière Amon (honoraires de Monsieur Thierry Le Guenic).

1.3. Rachat d'obligations convertibles

La SC PONTAULT DS a acheté 28 240 Obligations SMALTO pour un montant de 3.3 M€ de 2010 à 2012. Suite à des cessions hors du Groupe de 2012 à 2014 (15/12/2014 pour la cession du solde), la SC PONTAULT DS ne détient plus d'Obligations Smalto.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Soutien aux filiales :

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et de la société Francesco Smalto Suisse Sarl et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces deux sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2017 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants sans que cela mette en péril les sociétés.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	3 à 6 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les méthodes suivantes :

Logiciels	3 ans
-----------	-------

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

2.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Pour la détermination du résultat de cession les titres les plus anciens sont réputés sortis les premiers selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Lorsque la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

2.7. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, la valorisation des stocks et des créances ainsi que le montant des provisions pour risques et charges.

2.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé de refacturations de charges à ses filiales. Il est comptabilisé lors de la réalisation des prestations effectuées pour le compte de ces dernières.

2.9. Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en diminution du poste 641 du compte de résultat (conformément à l'avis du CNC) et représente un montant de 8.5 K€.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (article 244 quater C du CGI).

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels.

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	DAP	RAP	Fin période	
Concessions Brevets droits licences	23	0		23	23	0	0	23	0
Total Immobilisations incorporelles	23	0	0	23	23	0	0	23	0

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des agencements, du mobilier et du matériel de bureau.

Nature immobilisations	Valeur brute (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Augment*	Diminut*	Fin période	Ouverture	Augment*	Diminut*	Fin période	
- Mat. Outillage	2.1			2.1	2.1			2.1	0
- Installations Générales	10.2			10.2	10.2			10.2	0
- Matériel de bureau informatique	108.9			108.9	108.9			108.9	0
- Mobilier de bureau	26.3			26.3	8.16	0.2		8.36	17.94
Total immobilisations corporelles	147.5	0	0	147.5	129.36	0.2	0	129.56	17.94

3.3. Titres de participation

Les titres de participation se décomposent comme suit :

en K€	31/03/2014	Acquisitions	Cessions	31/03/2015
Francesco Smalto International SAS	17 817			17 817
Luxury Distribution Cannes SAS	2 213			2 213
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	0			0
Total	20 030	0	0	20 030

Les filiales Luxury Distribution Cannes SAS, Francesco Smalto (Suisse) Sàrl et Francesco Smalto International SAS ont une situation nette comptable inférieure à la valeur nette comptable des titres.

Cependant il existe des survaleurs latentes sur les actifs incorporels de ces filiales (fonds de commerce, droit au bail, marque). Ainsi, l'actif net réévalué des filiales précitées ressort supérieur à la valorisation des titres de ces mêmes filiales au bilan de Smalto. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de la société.

3.4. Autres créances

Les autres créances à l'actif du bilan, à la clôture de l'exercice sont composées des comptes courants (et de leurs intérêts) sur les sociétés filiales :

- FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL (FSI) pour 13 606 K€,
- FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl pour 4 308 k€ en valeur brute et 3 007 k€ en valeur nette.

Le compte courant de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl est provisionné à hauteur de 1 300 K€, dont 400 k€ de dotation complémentaire comptabilisé sur l'exercice. Cette dépréciation s'explique sur la base de la capacité de la filiale à rembourser son compte courant au vu de son activité.

3.5. Charges constatées d'avances

Elles s'élèvent à 41.8 K€ et concerne à 75% le poste de charges d'assurance.

3.6. Composition du capital social

Au 31 mars 2015, le capital social entièrement libéré se compose de 21 947 607 actions d'une valeur nominale de 0.10€.

3.7. Variations des capitaux propres

en K€	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/03/2014	2 195	19 322	64	2 926	1 261	-860	24 907
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Affectation résultat					-860	860	0
Résultat au 31/03/2015						-469	-469
Total au 31/03/2015	2 195	19 322	64	2 926	401	-469	24 438

3.8. Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donnera droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnera droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euros. Au 31 mars 2014, 1 658 060 Bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture 102 925 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans de plus par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018.
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120 € de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960 € remboursables. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursables in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donne droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euros. Au 31 mars 2014, aucune obligation n'avait été convertie. La conversion peut être effectuée jusqu'au 2 juillet 2018.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'action émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4 qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'action à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice est applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquent.

Cette nouvelle parité est applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7^{ème} jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

3.9. Provisions pour risques et charges

Ce poste correspond à l'unique litige de la société. Il s'agit du contentieux avec Monsieur Philippe De Vilmorin. La provision en début d'exercice était de 20 K€ et elle a été portée au cours de l'exercice à 45.8 K€, afin de couvrir la totalité du montant de la condamnation (cf. point 5.6).

3.10. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est composé exclusivement d'emprunts et dettes contractés auprès d'entreprises ou de parties liées :

- Société Cadanor pour 370 K€
- Société Pontault DS pour 689 K€

Le 15 décembre 2014 la société Pontault DS a cédé les 5 630 obligations de la société Smalto au profit de la société Basno pour une valeur de 684 318,02 euros. Par conséquent, la société Pontault DS est devenue titulaire au 15 décembre 2014, dans les livres de la société Basno, d'une créance d'un montant de 684 318,02 euros. Aux termes de l'acte signé le même jour, la société Pontault DS a accepté de céder à la société Smalto ladite créance.

3.11. Etat des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts			
Autres immobilisations financières	184	0	184
Autres créances clients	137	137	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	214	214	0
Etat, autres collectivités : divers	11	11	0
Groupe et associés	17 914	0	17 914
Débiteurs divers	16	16	0
Charges constatées d'avance	42	42	0
TOTAL GENERAL	18 517	419	18 098
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	17 914		

<i>ETAT DES DETTES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	10 218	218	10 000	0
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1	1	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 314	1 314	0	0
Personnel et comptes rattachés	22	22	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58	58	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	114	114	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21	21	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Groupe et associés	1 065	1 065	0	0
TOTAL GENERAL	12 812	2 812	10 000	0
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	1 065			

4. Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1 655 K€ en baisse de 10%. Il est composé de trois éléments :

- les refacturations auprès des sociétés du groupe des frais inhérents à son activité de gestion administrative et financière (en baisse de 31%).
- les refacturations des locations immobilières (en hausse de 6%),
- les refacturations des assurances Groupe (poste stable).

Les autres achats et charges externes sont en baisse de 13% et s'établissent à 1 373.7 K€. Les différentes variations sont les suivantes :

- les locations immobilière et charges locatives sont en hausse de 4% et ressortent à 1 004 K€,
- les charges d'assurances sont stables,
- le poste « Honoraires » est en baisse de 51% soit (141) K€ (arrêt des honoraires Financière Amon),
- le personnel extérieur à l'entreprise est en baisse de 43 %,
- le poste « Publicité, Annonces et insertions » est en baisse de 65% (réduction liée aux frais de publicités des AG),
- les frais de missions, déplacements et réceptions sont en baisses de 90% (lié à la fin des facturations Financière Amon),
- les Frais bancaires continuent leur diminution (moins 33%).

Les Impôts et taxes sont en baisse de plus de 10%.

Les salaires et charges sociales ont baissé de 3% suite au départ de personnel non remplacé.

4.1. Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2015 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Produits des intérêts sur comptes courants	446.2
Charges d'intérêts sur emprunt obligataire	-299.9
Charges d'intérêts sur comptes courants	-6.4
Provision sur compte courant suisse	-400.0
Résultat Financier	-260.1

4.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif et concerne diverses pénalités.

4.3. Résultat par action

4.3.1. Résultat par action

Le résultat net de l'exercice du 01/04/2014 au 31/03/2015 est de (469 408.78) €. Le capital social est constitué de 21 947 607 actions ordinaires.

Le résultat par action est donc de (0.021) euro.

4.3.2. Résultat par action dilué

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 440 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.10 euro (cf. changement 3.7).
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. La parité d'exercice des BSA est d'une action pour 5 BSA au prix de 0.10 euro (cf. changement 3.7).

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 947 607
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 585 188 (en tenant compte de 1 658 060 BSA déjà exercés à fin mars 2015) à 0.10 euro l'action
- Soit un total de 79 199 315 actions

Le résultat net recomposé sur la base de l'exercice des obligations et des BSA est alors de :

- Résultat net de l'exercice : (469 408.78) euros
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations : 299 998.82 euros
- Soit un résultat net recomposé de (169 409.96) euros

Le résultat par action dilué s'élève donc à environ (0.0021) euro pour 79 199 315 actions.

5. Autres informations

5.1. Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 5.5 salariés au 31 mars 2015 et se répartit comme suit :

- Salariés cadres	3
- Salariés non cadres	2

5.2. Engagements en matière de droit individuel à la formation

Le crédit de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 666 heures au 31 décembre 2014.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 mars 2020.

5.3. Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux mandataires sociaux.

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. Nantissement, Cautions

5.4.1.1. Engagements donnés :

La société n'a souscrit aucun engagement, prêt ou nantissement mais est assujetti à un privilège au profit de la Réunion pour 10 317 €.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

5.4.2. Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite (IDR) évaluées au 31 mars 2015 sont d'un montant de 5 276 euros et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée

Ensemble de la population présente à la clôture

Éliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si celui-ci n'est pas effectif, à la clôture.

Rémunération

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales

Le taux de charges sociales appliqué est un taux moyen de 50%.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite résulte :

De l'application de la convention collective de la société

De l'ancienneté de l'employé au départ en retraite

Du salaire mensuel chargé décrit plus haut

Autres hypothèses

Taux de projection à 2% (variation des salaires)

Taux d'actualisation à 2.4% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%)

Taux de rotation du personnel varie entre 0% et 40% en fonction des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âge retenues (établit sur une moyenne de 4 ans)

Table de mortalité année 2005

5.5. Informations relatives aux entreprises liées

Bilan	Groupe SMALTO	Autres
Actif		
Titre de participation	20 029.5	
Dépôt de Garantie		183.7
Clients & comptes rattachés	4.6	28.4
Autres créances	16 613.7	0.3
Passif		
Dettes fournisseurs		993.8
Autres dettes	694.7	370.0
Compte de résultat		
Charges d'exploitation		1 099.6
Produits d'exploitation	1 655.3	
Charges financières	6.4	
Produits financiers	446.3	

Le Groupe SMALTO est constitué des sociétés SMALTO SA, Francesco Smalto International SAS, Luxury Distribution Cannes SAS, Smalto Genève Sarl et SC Pontault DS. Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11.

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

5.6. Litiges

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant. Ses demandes s'élevaient à la somme globale d'environ 430 K€.

Le 26 juin 2015, la Société a été condamnée à un dédommagement de 40 K€ ainsi qu'à 4 K€ d'article 700.

Ce montant est intégralement provisionné dans les comptes clos au 31 mars 2015.

L'ancien mandataire a été débouté du surplus de sa demande.

Il a fait appel de la décision du 26 juin 2015. La procédure est en cours.

6. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)					
Francesco Smalto International	11 272 671 € 636 800 €	100%	17 817 034 € 17 817 034 €	13 605 950 €	12 800 211 € -4 294 268 €
Luxury Distribution Cannes	2 212 500 € 452 127 €	100%	2 212 500 € 2 215 500 €	-5 259 €	766 240 € -163 762 €
Smalto (Suisse) Sàrl	20 000 CHF -4 198 537 CHF	100%	1 CHF 1 CHF	4 307 793 CHF	572 891 CHF 1 715 339 CHF
Participations (10 à 50%)					
Autres Titres					

(1) y compris résultat de l'exercice

7. Evènement post-clôture

A la suite de l'exercice de 10 000 BSA, échéance au 2 juillet 2018, le Conseil d'administration en date du 15 juillet 2015 a constaté l'émission de 2 000 actions nouvelles. Par conséquent, le capital de la Société a été porté de 2 194 760,70 € à 2 194 960,70 € et le nombre d'actions composant le capital est passé de 21 947 607 à 21 949 607 actions.